

PROGRAMME DE FORMATION

« CONSTRUIRE ET METTRE EN OEUVRE LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES »



PUBLIC : Service RH, service formation

PRÉ-REQUIS : Aucun



OBJECTIFS DE FORMATION

Préparer, construire, suivre le plan de développement des compétences selon la Loi 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et les nouvelles possibilités d'actions de formation



DURÉE ET HORAIRES : 7 heures / 9h-12h30



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Comprendre les nouvelles règles de financement de la formation et leurs impacts sur votre politique Formation
Connaître les mesures relatives à l'orientation et à la formation des salariés et leurs impacts
Prendre en compte la nouvelle définition de l'action de formation
Intégrer les modalités de mise en place de l' AFEST
Préparer, construire le plan de développement des compétences à partir de modèles, de cas d'entreprises, situations réelles des participants
Adapter vos pratiques dans l'entreprise



DATE(S) : les 30 septembre et 9 octobre 2025 - En intra : Nous consulter - Le délai d'accès à nos formations est de 2 à 4 semaines selon le financement.



LIEU : Village by CA - 3 rue Louis de Broglie - 56000 VANNES - Nos locaux sont accessibles et adaptés pour les personnes en situation de handicap



TARIF

En inter : 690€ HT par jour, par personne

Intra : Nous consulter

Possibilité de financement auprès de votre OPCO



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques éclairés par des situations concrètes
Méthodes essentiellement actives, à partir de la pratique des participants, utilisation des supports internes, travaux de la branche professionnelle, réflexion collective
Utilisation du jeu pédagogique ©Ludik'RH



MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation dispensée dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard et/ou tableau blanc
Remise d'un support de formation, de documents de travail, modèles à réinvestir



INTERVENANT(E)(S)

Formateur spécialisé en management, ingénierie du développement des compétences, formation et pédagogique. Expérience en Ressources Humaines



PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- ✓ **Décrypter la loi et le nouveau schéma des acteurs de la formation**
Evolutions économiques, sociologiques et transition numérique
Impacts des évolutions sur la législation en vigueur
Du plan de formation au plan de développement des compétences
- ✓ **Investir les nouvelles mesures de financement de la formation dans les entreprises**
Les règles de financement de la formation et leurs impacts sur l'entreprise et sur les organismes de formation : CPF et CPF de transition, Pro-A, ...
Les dispositions relatives à l'alternance : contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage
- ✓ **Appréhender la nouvelle définition élargie de l'action de formation, dispositif AFEST**
Règles de définition de l'action de formation
Possibilités dans l'entreprise AFEST, mode d'emploi
- ✓ **Connaître les mesures relatives à l'orientation des salariés et leurs impacts**
Le conseil en évolution professionnelle
L'entretien professionnel
- ✓ **Construire le plan de développement des compétences à partir de modèles, de cas d'entreprises, situations réelles des participants**
Relever les situations des entreprises et simuler la mise en place du plan
Créer / adapter des supports et modes de fonctionnement de son entreprise

✓ **Adapter ses pratiques, élaborer un plan d'action**

Anticiper les nouvelles attentes à venir relatives à la certification des organismes de formation

Créer, améliorer l'existant, innover en prenant en compte la nouvelle réglementation

Valoriser l'action de formation, miser sur les différentes modalités de formation



MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM , Questionnements, élaboration d'un plan de développement des compétences

Evaluation à chaud remise à la fin de la journée

Evaluation à froid remise 3 mois après la formation